



## COMMUNE DE BAVOIS

### PREAVIS MUNICIPAL NO 15 / 2017 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2017

---

**Objet : Convention relative à la Station d'épuration de Chavornay dans le cadre de l'entente intercommunale des communes de Bavois, Chavornay et Penthéréaz**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

Le Conseil général de la commune de Bavois avait adopté, lors de sa séance du 27 octobre 2015, le préavis no 35/2015 concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration à Chavornay. Une entente intercommunale devait être créée et une convention signée entre les communes de Bavois, Corcelles-sur-Chavornay, Chavornay et Penthéréaz.

Les communes de Corcelles et de Chavornay ayant fusionné début 2017, il a été nécessaire de modifier la convention. Celle-ci a été contrôlée et validée par le Service des communes et du logement. Il reste maintenant à la faire revalider par les conseils généraux et communaux des trois communes restantes puis par le Conseil d'Etat. Elle remplacerait les conventions approuvées par ce dernier en 1980, 1982 et 1995.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

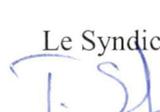
**Le Conseil communal,**

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission ad hoc

Décide :

- d'approuver l'entente intercommunale relative à la reconstruction, l'exploitation et l'entretien de la STEP
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes y relatifs

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire  
Thierry Salzmann  Carole Pose

Bavois, le 11 septembre 2017